

OBJET	NATURE	DATE LIMITE DE RETOUR AU RECTORAT	Nombre d'exemplaire	PIECES A FOURNIR	OBSERVATIONS
LISTE ALPHABETIQUE DES ENSEIGNANTS	Liste alphabétique des enseignants en fonction dans l'établissement à la rentrée scolaire 2021/2022	19 août 2021	1	ANNEXE n° 02	Tableau à renseigner au regard <b>des Heures Poste</b> , par code RNE (établissement principal), en tenant compte des structures complémentaires (poste secondaire). Dans le cas d'un service partagé entre 2 ou plusieurs structures, il convient de porter les HP après concertation entre chefs d'établissement.
PROCES VERBAL D'INSTALLATION	Procès verbaux d'installation datés du 1 septembre 2021	6 septembre 2021	1	ANNEXE n° 03	<b>NE PAS MENTIONNER LES HSA sur les PVI</b> , (pour tous les enseignants). Pour les maîtres contractuels, les PVI ne sont utiles que pour signaler un changement de quotité horaire par rapport à l'année scolaire 2020 / 2021. Le PVI doit être signé par l'enseignant et par le chef d'établissement.
DOSSIERS DES NOUVEAUX MAITRES	Cf. la liste des pièces à fournir Annexe N° 04	6 septembre 2021	1	ANNEXES n° 05, 06, 07	Aucune rémunération ne sera effectuée en l'absence du dossier complet.
SUPPLEANCES	Toute demande de rémunération de suppléance supérieure ou égale à 15 jours, se fait via le module "SUPPLE"				
DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE	A ne pas utiliser pour les congés de maladie ordinaire, les congés de maternité et les congés pour accident de travail			ANNEXE n° 09	
CHANGEMENT DE RIB				ANNEXE n° 10	Le RIB sera aux nom et prénom de l'enseignant Les comptes épargne ne sont pas valables
AUTORISATION PREALABLE DE CANDIDATURE				ANNEXE n° 08	<b>Pour rappel</b> , aucun enseignant ne sera installé devant élève avant la validation de l'autorisation préalable par les services de la DEEP.
<b>RAPPEL DES REGLES</b> APPLICABLES EN MATIERE DE TRANSMISSION DES JUSTIFICATIFS DE CONGES MALADIE, MATERNITE ET PATERNITE					